



BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES S.A.

Siège Social : 18, Rue Joseph Anoma – 01 B.P. 3802 Abidjan 01
Tel: (225) 20 326 685 / 20 326 686 Fax : (225) 20 326 684 E-mail : brvm@brvm.org
Site Internet : www.brvm.org

Antennes BENIN - BURKINA FASO - COTE D'IVOIRE - GUINEE BISSAU - MALI - NIGER -
SENEGAL - TOGO

INSTRUCTION N°23 - 2012 / BRVM / DG

VARIATION DU COURS DE RÉFÉRENCE

- Vu les pouvoirs conférés à la Bourse Régionale dans le cadre de l'organisation, et le fonctionnement du marché,
- Vu la Résolution N°5/BR du 1er septembre 1998 du conseil d'administration, portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration au Directeur Général

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de l'Afrique de l'Ouest arrête :

Article 1^{er} :

La variation du cours d'un titre par rapport à son cours de référence sera autorisée lorsque le volume total transigé à l'issue de la séance de bourse est supérieur à 7 titres.

Article 2 :

Les titres dont le cours théorique d'ouverture (Fixing probable) est différent du cours de référence avec une possibilité d'échange inférieure à 8 titres seront déclarées « non cotés ».

Article 3 :

La présente Instruction entre en vigueur à compter du **vendredi 8 juin 2012**.

Fait à Abidjan le 1^{er} juin 2012

Le Directeur Général

Jean-Paul GILLET
